

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

---

*Service de  
presse*

**DISCOURS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
LORS DE LA CLOTURE DE LA REUNION DES PREFETS**

*Maison de la Chimie – Lundi 28 avril 2014*

« Messieurs les Préfets,  
Messieurs, Mesdames les directeurs,

Vous êtes les représentants de l'Etat, au plus haut niveau, celui de la centralité de l'Etat et aussi celui des territoires. Vous avez en charge l'essentiel et quelle est la priorité que nos concitoyens considèrent comme majeure ? C'est l'emploi. Quel est l'enjeu de la période que nous traversons après cinq ans de crise ? C'est d'être capable de donner un avenir au pays, de lui apporter à la fois les réponses qu'il attend et la confiance qu'il tarde à retrouver face aux difficultés. Cela a été dit par le ministre des Finances. Nous sommes à un moment décisif, on le dit souvent. Que de fois – ici il y a des hommes et des femmes d'expérience –, avez-vous entendu des présidents successifs, les Premiers ministres successifs, les ministres que vous avez eu à connaître vous dire « *ça y est, c'est le moment décisif* » et pourtant, nous sortons de cinq ans de stagnation. C'est vrai que la production en 2013 a été exactement celle de l'année 2008, ce qui veut dire qu'au-delà des mouvements conjoncturels, c'est une croissance zéro qui a été constatée pendant ce qu'on a appelé la crise. Le chômage en est la conséquence, 1 300 000 demandeurs d'emploi de plus depuis 2008. Ceux qui pensent encore qu'il n'y a pas de lien entre la croissance et l'emploi doivent regarder ces chiffres avec beaucoup de méticulosité.

Nous sommes à un moment décisif. Pourquoi ? Parce qu'il y a une reprise qui se dessine. En Europe, la tendance est claire, aux Etats-Unis, elle est même confirmée, l'investissement frémit, les prévisions d'activité s'améliorent et la croissance revient, trop faible encore, mais toute la question, c'est de savoir si la France sera ou ne sera pas au rendez-vous. C'est pourquoi le moment est décisif : ou nous partons avec le vent qui nous accompagne ou nous restons en rade parce que nous n'avons pas fait les efforts indispensables. La politique menée depuis deux ans n'avait pas d'autre but : préparer la France à ce retournement conjoncturel. Il est là. L'urgence était d'endiguer la montée du chômage, ce qui fut fait à travers des moyens exceptionnels qui ont été dégagés et qui sont encore à votre disposition, les emplois d'avenir, les contrats de génération, les contrats aidés, la formation pour les demandeurs d'emploi et tant de dispositifs. Les résultats sont encore partiels mais je veux en souligner un parce qu'il est essentiel, c'est le recul du chômage des jeunes. Au cours de la dernière année, il aura diminué de plus de 20 000 inscrits. Et ce processus est maintenant engagé.

Des réformes majeures, qu'on appelle des réformes structurelles, ont été menées à bien depuis deux ans pour répondre aux faiblesses de notre économie que chacun connaît. Cela fait dix ans que nous avons un déficit du commerce extérieur traduisant là un défaut de compétitivité. Cela fait trente ans, quarante ans, que nous avons un déficit de nos comptes publics. L'endettement atteint aujourd'hui plus de 94% de la richesse nationale, c'était un peu plus de 50% il y a dix ans. Il a donc fallu engager des réformes structurelles. Elles ont concerné le marché du travail grâce à un accord qui a été passé entre les partenaires sociaux et sa transposition par le législateur. Il y a eu la formation professionnelle là encore modernisée ; il y a eu la qualification des salariés les plus fragiles, le financement des entreprises à travers la BPI, les 34 plans industriels qui ont été engagés par le ministre du Redressement productif et, enfin, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). Eh bien, ces réformes, vont produire tous leurs effets. Dans deux semaines, au plus tard, le crédit impôt compétitivité emploi sera versé, certaines entreprises avaient pu en obtenir un préfinancement dans l'année 2013 ; là au plus tard le 15 mai - et je vous demande d'ailleurs de faire les vérifications utiles - au plus tard le 15 mai, toutes les entreprises bénéficiaires, c'est-à-dire toutes celles qui ont un ou plusieurs salariés auront le versement de 4% de leur

masse salariale sous forme de crédit impôt compétitivité emploi, le seul plafond étant posé à deux fois et demi le SMIC. Cela sera une amélioration immédiate des marges des entreprises avec cette question qu'a évoquée le Premier ministre : que vont faire les chefs d'entreprise de ce soutien qui n'est pas une aide ponctuelle mais qui est une aide structurelle ? Vont-elles augmenter leurs investissements ? Ce serait bon pour la compétitivité et donc pour l'emploi. Vont-elles augmenter les salaires ? C'est une option. Ce serait bon pour le pouvoir d'achat. Vont-elles créer de l'emploi ? Ce serait bon pour la lutte contre le chômage. Il peut y avoir des usages qui méritent d'être ici surveillés mais ne commençons pas à avoir un principe de suspicion. Parce que ce qui compte, c'est le mouvement, c'est l'investissement, c'est l'exportation, c'est l'embauche et la montée en régime du CICE se poursuivra en 2015. C'est l'enjeu, j'y reviendrai, du pacte de responsabilité et de solidarité.

Alors si nous faisons cette réunion aujourd'hui, c'est parce que nous avons décidé avec le Premier ministre, avec les membres du gouvernement, en partant de ce que nous avons déjà réalisé, de faire encore plus vite et encore plus fort. L'enjeu, c'est de créer les conditions d'une croissance durable dans notre pays et c'est l'esprit et la lettre du pacte de responsabilité et de solidarité. Quel est son objectif ? L'emploi. Parce que tout doit être fait pour que les entreprises aient cette priorité, cette préférence pour l'emploi. J'avais dit lors d'une conférence de presse, c'était le 14 janvier, le pacte de responsabilité - qui est devenu le pacte de responsabilité et de solidarité - c'est 30 milliards d'allègements pour les entreprises en termes de coût du travail. Un débat s'est engagé, y compris avec les organisations syndicales et les entreprises. Comment traduire ces 30 milliards d'euros d'allègements ? Quelle est la formule la plus efficace ? Les entreprises ont répondu, les partenaires syndicaux ont donné leur point de vue. C'est finalement le CICE qui a été considéré comme la formule la plus efficace. Donc le CICE, ce sera 20 milliards d'euros d'allègements du coût du travail en 2015. Mais nous avons décidé de mettre 10 milliards d'allègements supplémentaires à la fois sur les bas salaires et sur l'ensemble de la hiérarchie des salaires dans l'entreprise pour ne pas mettre les entreprises qui sont confrontées à la concurrence internationale dans une forme d'iniquité. 30 milliards pour être plus compétitif, 30 milliards pour créer plus d'emplois et plus de richesses. C'est un pari, il y a toujours des paris à faire. Le seul pari qu'il convient de

ne pas faire, c'est de ne rien faire parce que là, on sait ce qui se produit, on a l'expérience, donc on peut prolonger. Quel est le pari ? Le pari, c'est la confiance, c'est de faire confiance. Faire confiance aux chefs d'entreprise, faire confiance aux partenaires sociaux parce qu'ils souhaitent tous la diminution du chômage. Ils veulent tous le renforcement de la base industrielle de notre pays. Ils attachent tous de l'importance à l'intérêt national qui peut être aussi leur propre intérêt quand il s'agit de réussir pour redresser l'économie française.

Demain, le programme national de réformes, la trajectoire de nos finances publiques, l'essentiel du pacte de responsabilité et de solidarité vont être présentés au Parlement. Le cap est clair et au-delà des mesures, au-delà des dispositifs, ce cap est simple : accélérer le rythme de la croissance par une réduction des coûts des entreprises. Deuxième principe : soutenir le pouvoir d'achat par une baisse des prélèvements obligatoires. Et le troisième : réduire les déficits par des économies, c'est-à-dire par moins de dépenses. Oui, c'est un effort courageux. La preuve, c'est qu'il n'avait pas été fait, même s'il avait été engagé depuis deux ans mais même avec cet effort d'économies, la dépense publique continuera de progresser légèrement. Mais par rapport à la richesse créée, elle diminuera. Nous aurons à la fois une meilleure gestion de l'Etat, de la Sécurité sociale, des collectivités locales sans rien affecter quant à la qualité du service public et en même temps, nous aurons des entreprises qui seront plus compétitives et même un pouvoir d'achat que nous pourrions redistribuer aux salariés grâce à des mesures fiscales que nous allons introduire dès la prochaine loi de finances.

Quelle est l'idée ? C'est d'améliorer l'offre productive qui d'ailleurs peut être engagée sans qu'il soit nécessaire d'affaiblir la demande. Mais pourquoi faut-il redresser l'offre productive en France ? Mais précisément parce que notre base industrielle est trop étroite, parce que notre compétitivité est trop faible même si nous avons des secteurs d'excellence, parce que notre croissance n'est pas à la mesure de notre potentiel. S'occuper de l'offre, ce n'est pas s'occuper des résultats des entreprises, c'est s'occuper des entreprises pour qu'elles puissent être les mieux placées dans la compétition et les mieux disposées à embaucher et à investir.

Nous avons aussi des réformes structurelles à mener, avec cette question : qu'est-ce que c'est qu'une réforme structurelle ? On entend ça depuis tellement d'années ! Une réforme structurelle, c'est une réforme qui permet un changement dans la durée, pas simplement un coup de rabet qui est porté parce qu'il y a une contrainte budgétaire, non, ce qui va nous permettre de nous organiser différemment dans l'entreprise d'abord, mais aussi dans l'Etat, dans les collectivités locales, dans l'ensemble de la sphère productive comme dans la sphère publique. Une réforme structurelle, c'est éviter de dépenser ce qu'on n'a pas besoin de faire sans efficacité. Une réforme structurelle, c'est en terminer avec des rentes qui depuis des années font que certaines professions, c'est ainsi, vivent de nos propres conservatismes. Une réforme structurelle, c'est de faire que notre pays soit en état de prendre les technologies et de les utiliser au mieux, voilà ce que sont les réformes structurelles.

Nous avons aussi à rétablir les comptes publics, mais avec un rythme que nous avons décidé nous-mêmes de fixer sans qu'il y ait de conséquences défavorables sur la croissance. J'entends ceux qui nous disent : mais demandez encore un délai, notamment auprès de la Commission européenne ! Mais nous l'avons déjà obtenu, puisque l'année dernière, nous avons eu un report de deux ans de nos obligations. Donc si nous rétablissons les comptes publics, ce n'est pas simplement par rapport à des engagements européens, c'est tout simplement parce que même si les taux d'intérêt sont faibles aujourd'hui, nous n'avons pas avantage à laisser s'accumuler une dette qui finirait par dépasser l'ensemble de la richesse produite chaque année.

Voilà ce que nous avons décidé de faire avec le pacte de responsabilité et de solidarité. C'est une stratégie. Ce qui a manqué sans doute à l'Etat ces dernières années, c'est de savoir où il voulait aller pendant cinq ans, dix ans, où il voulait emmener le pays. Dans tous les autres grands pays développés, il y a toujours cette question : quel est notre avenir ? Quel est le dessein que nous devons proposer ? Certains pays ont des taux de croissance tels, notamment les pays émergents, que cette question est presque superflue. Je raconte toujours cette rencontre que j'avais eue avec le Président chinois. Je lui demande : mais quel est votre objectif ? Il m'a dit : doubler la production en dix ans. Il fallait y penser ! Ça a longtemps été d'ailleurs un objectif au lendemain de la guerre, par exemple, pour la France. Mais

aujourd'hui, quel est notre objectif ? Ce n'est pas simplement d'avoir un taux de croissance, c'est de savoir si nous pourrions être encore les mieux placés dans la compétition mondiale et voire améliorer nos positions, défendre notre base économique territoriale et permettre notamment à la jeunesse de savoir dans quelles perspectives elle peut construire son destin.

Donc le pacte de responsabilité et de solidarité, ce n'est pas une mesure comme ça que nous aurions tirée des circonstances, c'est la stratégie de la France jusqu'à la fin du quinquennat, c'est trois ans. Et tout sera établi justement dans le vote de demain pour que chacun sache – parlementaires, fonctionnaires de l'Etat, collectivités locales, acteurs économiques, citoyens – quelle est la stratégie et où nous voulons aller.

D'ici là, nous avons aussi une politique de l'emploi à maintenir, amplifier et poursuivre – c'est le rôle du ministre du Travail et de l'Emploi – nous n'en avons pas terminé. Et même si la situation économique s'améliore, nous aurons toujours à favoriser l'emploi des jeunes, toujours à lutter contre le chômage de longue durée, toujours à faire en sorte que les seniors puissent rester dans l'emploi ou en tout cas ne pas en être écartés sans qu'ils aient une perspective de retour.

Alors qu'est-ce que nous avons comme instruments ? Les emplois d'avenir. Ça a été rappelé : 120 000 jeunes ont déjà pu bénéficier de la formule ; nous voulons qu'il y en ait 50 000 de plus en 2014 et nous avons deux priorités ; une priorité, que j'ai entendue notamment par rapport à une question posée sur ce que nous pourrions faire du côté du secteur marchand, il s'agit de mettre davantage d'emplois d'avenir vers le secteur marchand, ça vaut aussi pour les emplois aidés – non pas pour faire des cadeaux là aussi aux entreprises, mais pour les amener à prendre leur part dans l'insertion des jeunes et dans le retour vers l'emploi des chômeurs de longue durée.

Et puis la deuxième priorité, c'est agir pour les jeunes des quartiers que l'on dit défavorisés et qui sont en fait plein d'atouts. Et là encore je constate que l'objectif n'est pas atteint. Nous devons donc mettre un coup d'accélérateur pour qu'il y ait davantage d'emplois d'avenir,

davantage d'emplois aidés notamment dans le secteur marchand pour les quartiers de la politique de la ville.

Deuxième instrument : les contrats de génération. Chacun connaît le dispositif : une baisse des cotisations sociales de 2 000 euros pour chaque jeune embauché dès lors qu'il y a un senior qui reste dans l'entreprise. Mais toutes les entreprises, notamment les plus petites, n'ont pas forcément dans leur effectif un senior. Premier problème. Deuxième problème, c'est qu'il y a des seniors qui sont aujourd'hui au chômage, qui demandent à pouvoir bénéficier du contrat de génération et parfois se voient refuser cette possibilité. Alors j'ai demandé au gouvernement de modifier le dispositif des contrats de génération dans ces deux directions : permettre que le contrat de génération puisse favoriser davantage l'embauche d'un senior et faire en sorte que le contrat puisse être même amélioré quand il s'agit d'un chômeur de longue durée.

Troisième instrument, c'est la formation pour des entreprises qui cherchent des salariés et n'en trouvent pas pour occuper un certain nombre de postes de travail. Nous connaissons le problème et depuis longtemps : il y a des offres d'emploi insatisfaites et il y a un nombre de demandeurs d'emploi qui ne parvient pas pour autant à pourvoir ces offres d'emploi. Alors nous avons mis en place un programme exceptionnel – la plan 30 000 depuis le mois de septembre, ça a été un succès – j'ai fixé l'objectif avec le Premier ministre : 100 000 formations qualifiantes pour pourvoir 100 000 emplois dans notre pays. Ces emplois existent. Ils ne demandent pour être créés que d'avoir des jeunes ou des moins jeunes qualifiés pour les occuper. Alors c'est une obligation, c'est votre obligation, c'est notre obligation.

La clef, on le sait, c'est la formation. Ce sont les pays qui ont le plus investi dans la formation qui, même avec des taux de croissance faibles, s'en sortent le mieux en matière de lutte contre le chômage. L'alternance doit devenir une voie de droit commun vers l'emploi. Aujourd'hui, il y a encore trop d'apprentis qui ne trouvent pas d'entreprise pour les accueillir ; et trop de chefs d'entreprise qui, de bonne foi, disent qu'ils seraient prêts à en accueillir et qui n'y parviennent pas. Là encore je souhaite qu'il y ait un certain nombre d'évolutions. J'ai reçu de monsieur MESTRALLET un rapport qui m'a paru suffisamment pertinent pour que j'en extraie tout de

suite deux dispositions. La première, c'est que je demande que l'on puisse faire que les chômeurs de longue durée, quel que soit leur âge, puissent accéder à l'alternance, voire bénéficier du statut d'apprenti. Bien sûr leur rémunération serait maintenue au niveau de l'indemnisation telle qu'elle est prévue. L'idée, c'est que nous puissions ouvrir la porte des entreprises à ces chômeurs de longue durée. Deuxième idée : il y a aujourd'hui des entreprises qui consentent un effort important de formation pour leur personnel et qui sont même prêtes à accueillir des chômeurs dans leurs structures. C'est-à-dire ouvrir les entreprises, notamment les plus grandes, aux chômeurs, aux chômeurs de longue durée, pour qu'ils puissent être qualifiés dans l'entreprise, sans qu'il en coûte quoi que ce soit de plus à nos dispositifs existants puisque ce serait pris sur les fonds de la formation professionnelle. Voilà ce que je pense être nécessaire de corriger dans notre dispositif de formation.

Mesdames et Messieurs, vous êtes les représentants de l'Etat et vous avez donc un rôle majeur à jouer dans cette bataille pour l'emploi. Je pense d'abord au pacte de responsabilité et de solidarité. Ce qui me frappe toujours et depuis longtemps, c'est que les gouvernants pensent qu'il suffit d'élaborer des dispositions pour qu'elles soient immédiatement connues des intéressés. Peut-être que les Préfets ont parfois le même sentiment. Nous décidons et nul n'est censé ignorer la loi. Et pourtant combien de fois ai-je entendu des chefs d'entreprise, là encore en parfaite bonne foi, ignorer tout du dispositif du crédit impôt compétitivité emploi ! Et peut-être aussi ont-ils été vaccinés ! Ils se demandent si c'est vrai ! Et s'ils pensent que c'est vrai une année, ils sont également conscients que ça peut ne pas être vrai l'année suivante, tant l'instabilité est grande dans la vie administrative et je ne parle pas dans la vie fiscale.

Eh bien nous avons le devoir de leur dire que le pacte de responsabilité sur trois ans, le CICE, le crédit impôt compétitivité emploi, va être en 2014 à hauteur de 4%, en 2015 à hauteur de 6% et qu'il va durer, au moins jusqu'en 2017. En 2017, que va-t-il se passer ? Je parle uniquement du crédit impôt compétitivité emploi, la question va se poser de savoir si on transforme ce crédit impôt compétitivité emploi en baisse générale de cotisations sociales ou si on le perpétue. Mais là encore ce sera un choix. De toute manière, les 30 milliards seront



pérennisés. Votre rôle est donc de diffuser cette information et de démontrer que le mécanisme sera pérenne.

Deuxième information : c'était le ministre SAPIN qui évoquait ce qui va se passer au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, sur la feuille de paie qu'un employeur va délivrer à un salarié payé au SMIC, grâce aux efforts je l'espère, conjugués, de l'ensemble des ministères et notamment du ministère des Affaires sociales sur cette feuille de paie, le montant des cotisations sociales pour un salarié payé au SMIC, ce sera bien indiqué, sera de zéro. Certains me diront « mais c'était peut-être déjà zéro » ! Oui, mais personne ne le savait. Ni l'employeur, ni le salarié. Ce qui faisait que des employeurs disaient « mais je voudrais bien, moi, j'ai de l'activité, mais vous vous rendez compte, si j'emploie un salarié, je vais avoir 50 % de cotisations sociales sur le salaire que je vais verser » ! Alors que, là, nous démontrerons que pour un salarié payé au SMIC, ce sera zéro charges sociales, et ceci, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Enfin, le ministre des Finances a fait un aveu – c'est si rare – il ne connaissait pas la C3S. Je ne ferai pas une interrogation à la fin de cette réunion pour savoir qui connaît la C3S. Mais il est vrai que la plupart des entreprises payent la C3S, c'est-à-dire une contribution qui a été faite pour financer le système de solidarité. Il a été décidé, parce que c'est un coût de production, de supprimer sur trois ans cet impôt, pour que les entreprises justement puissent avoir des moyens supplémentaires pour investir et donc pour connaître quelle va être la règle. De la même façon, le taux d'impôt sur les sociétés va être dans la trajectoire, telle qu'elle va être présentée demain devant le Parlement. Cette trajectoire montrera que l'impôt sur les sociétés va continuellement baisser jusqu'en 2020, pour que les entreprises aient cette visibilité, qui nous engage. Voilà ce que vous avez à donner comme information.

Vous avez aussi – ça a été dit dans le débat avec les ministres – à évaluer ce que vont être les négociations, les discussions dans les branches, dans les entreprises, pour fixer les contreparties au pacte. Parce que la confiance doit être réciproque. L'Etat a fait ses choix, les entreprises vont recevoir un certain nombre d'allègements... des engagements qui... (...)... beaucoup y sont prêtes. Je vous demande de suivre particulièrement les négociations qui vont

avoir lieu dans les semaines qui viennent et qui seront évaluées lors de la prochaine Conférence sociale au début du mois de juillet.

Mesdames et Messieurs, les Français veulent un Etat efficace, ils veulent un Etat. Ceux qui imaginent que ce serait le marché qui pourrait déterminer les choix, que ce serait les acteurs privés seuls qui pourraient, par les conventions ou les contrats, déterminer l'intérêt général, se trompent. Quelles que soient les sensibilités, il y a un très grand attachement des Français à l'Etat. Faut-il encore que l'Etat soit efficace. Pour qu'il soit efficace, il convient de le concentrer sur ses missions essentielles. La dynamique de simplification nous y pousse, la clarification des responsabilités des collectivités locales nous y oblige et l'effort budgétaire nous y conduit.

Je sais que les fonctionnaires sont prêts, dès lors qu'ils comprennent ce qui est attendu d'eux. J'ai donc demandé au Premier ministre – mais il vous l'a présenté il y a quelques minutes – d'engager cette revue des missions de l'Etat en tirant toutes les conséquences des lois de décentralisation que nous avons fait voter ou que nous allons faire voter. Une nouvelle déconcentration donnera aux Préfets et aux directeurs de service davantage de liberté pour gérer les crédits, mobiliser les personnels et adapter l'action publique aux territoires. Ce travail devra aboutir avant la fin de l'année, pour que nous soyons en ordre de marche dès 2015. Nous devons aller jusqu'au bout du choc de simplification. Je remercie Thierry MANDON et Guillaume POITRINAL d'y travailler avec acharnement et avec des résultats qui seront produits tout au long de l'année 2014.

C'est vrai que nous avons besoin, dans toute société organisée et avec un Etat qui entend se faire respecter, de règles et donc de contrôle. Mais nous avons besoin, dans une société ouverte, dans une économie dynamique, nous avons besoin d'initiatives, de projets, d'innovations. Notre responsabilité, votre responsabilité, c'est de favoriser, chaque fois qu'il est possible, ces initiatives, ces innovations et ces créations. Quitte à aménager, dans le respect des lois, quitte à aménager un certain nombre de dispositifs pour favoriser l'investissement et l'emploi.

Tout à l'heure, il y a eu une question sur le crédit impôt recherche, j'ai, dès mon arrivée aux responsabilités, confirmé que non seulement le crédit impôt recherche serait sanctuarisé, mais qu'il serait même élargi à l'innovation. Le crédit impôt recherche, c'est un avantage considérable pour le territoire français. Beaucoup d'entreprises mondialisées regardent la France comme particulièrement attractive, grâce au crédit impôt recherche, pour installer des laboratoires. Parce que dans nul autre pays, il n'existe un tel dispositif. Ce qui nous permet d'avoir en France des entreprises qui continuent à faire de la recherche, qui travaillent de plus en plus avec les universités, parce que c'est très important, qui d'ailleurs comprennent qu'on a aussi besoin de recherche publique, parce qu'il n'y a aucune exclusion par rapport à la recherche privée ou par rapport à la recherche publique, c'est une conjugaison. Ce crédit impôt recherche, nous devons faire en sorte qu'il soit pleinement utilisé, y compris par les PME.

Mais il se trouve – c'était le sens de cette question – que chaque fois qu'il y a une demande de crédit impôt recherche, chaque fois qu'il y a le versement du crédit impôt recherche, il y a un contrôle. Je recevais il y a peu les entreprises d'Aquitaine, il y a un chef d'entreprise qui me dit : « Ça fait dix fois que je dépose une demande de crédit impôt recherche, à chaque fois, ça m'a été accordé, à chaque fois, j'ai eu un contrôle. Il n'a rien trouvé. Est-ce que je peux espérer que la 11<sup>ème</sup> fois, j'aurai le versement sans le contrôle ? » Je pense que c'est très important, il faut en finir avec le principe de suspicion qui existe partout et qui doit être transformé en principe de confiance. Ça ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de contrôle. Ça ne veut pas dire qu'il n'y ait pas à un certain moment vérification par rapport à l'objectif qui avait été fixé. Mais elle doit être faite avec discernement, avec intelligence, pour qu'il n'y ait nulle contrainte qui soit posée.

Parfois, j'ai rencontré des entreprises, des chefs d'entreprise qui me disaient : « Est-ce qu'il va y avoir des contrôles sur le crédit impôt compétitivité emploi ? Pas des contrôles fiscaux, mais des contrôles administratifs ? » Non. Ceux qui vont faire les contrôles – c'est tout l'intérêt du dispositif – ce sont les partenaires sociaux et qui vont regarder, entreprise par entreprise, s'il y a eu un bon usage de ces soutiens publics.

Voilà l'esprit qui doit être le nôtre. L'emploi, c'est la seule priorité qui convienne. L'emploi, c'est la seule obligation qui vaille. L'emploi, c'est le seul engagement que nous pouvons prendre, les yeux dans les yeux, devant les Français. Parce que c'est ce qu'ils attendent de ceux qui ont reçu l'investiture du suffrage universel. C'est ce qu'ils attendent de vous, qui sommes ici, rassemblés, représentants de l'Etat.

La défense de l'emploi, c'est également l'approche de l'Etat dans la gestion des grands dossiers industriels. Je pense en cette circonstance à ALSTOM, l'Etat a forcément à dire son mot. Pourquoi ? Parce qu'il est celui qui commande, non pas l'entreprise, mais qui commande à l'entreprise un certain nombre d'achats dans des secteurs tout à fait stratégiques, notamment l'énergie. L'Etat a forcément son mot à dire. C'est lui qui maîtrise aussi ce que doit être l'indépendance de la France en matière énergétique. C'est la raison pour laquelle l'Etat utilise cette position, chacun d'ailleurs le comprend, tous ceux qui ont une offre à présenter vont vers l'Etat, pour qu'il puisse faire en sorte que les offres soient améliorées, dans le sens de la localisation des activités en France et de l'emploi en France. Par rapport à ce dossier, je n'ai que ce seul critère : Qu'est-ce qui sera le plus favorable à la création d'activité en France et à l'emploi en France ? Avec aussi une obligation, parce que je suis le chef de l'Etat : Qu'est-ce qui assure également l'indépendance énergétique de la France ? Voilà la mission qui est la nôtre : l'emploi, la croissance, le redressement de la France.

Cette bataille appelle de l'audace, de la mobilisation, de la persévérance. Elle repose sur un principe qui est tellement simple, qui est celui de la confiance. Le pacte, c'est un acte de confiance. Le pacte, c'est une source de confiance par les dispositions qu'il contient. On me dit souvent « mais quel va être exactement en nombre d'emplois l'effet du pacte de responsabilité et de solidarité » ? Il y a toujours une tentation en France de tout vouloir chiffrer. Combien d'emplois va créer le pacte de responsabilité et de solidarité ? J'avais envie de dire mais le plus d'emplois possibles ! Qu'est-ce qui va être le facteur, qu'est-ce qui va être le levier ? Tel dispositif sûrement, la psychologie. Est-ce qu'à un moment, les chefs d'entreprise, est-ce qu'à un moment, ceux qui décident vont se mettre en mouvement ou vont

rester en attente ? Ce qui va être déterminant avec le pacte, c'est créer le déclic. C'est dans le moment que nous traversons que ce moment, ce déclic, doit se produire.

Voilà, Mesdames et Messieurs, en quoi la politique que nous suivons peut donner à la France confiance en elle-même. Ce que je pourrais vous dire aussi, pour la relation que vous avez avec les partenaires que vous rencontrez sur vos territoires, c'est de dire du bien de la France, toujours du bien de la France, de ceux qui l'animent, les acteurs économiques et sociaux, de ceux qui la font vivre, les élus, des entreprises qui y créent de l'activité, des agriculteurs qui font en sorte que nous puissions avoir les paysages que nous connaissons. Dites du bien de la France. Parce que ce qui est sans doute le problème de la France aujourd'hui, c'est qu'elle doute d'elle-même, c'est qu'elle s'interroge sur son avenir. C'est qu'elle doit d'abord, pour être conquérante, être confiante. C'est parce que j'ai confiance dans l'Etat, j'ai confiance dans les agents qui le servent, que j'ai aussi confiance dans la France et que la France nous fera confiance. Merci. »